

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE-

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2017

Etaient présents : Mme ANTOLIN, M. BENOIT, M. BOUTOULLE, M CADIOU, Mme COLLIGNON, M. FIGEAC, M. LAURAND, Mme MANES-GALLO, Mme FLORENCHIE, M. AMELOT, Mme AMORIM, Mme DEYMIER, M. GUILLIOT, M. LE DEUFF, Mme LE GRAS, Mme DUCOURNEAU, Mme VIAUD, M. CONGY, Mme MANSION.

Etaient représentés : M. BESSART-BANQUY, Mme CAMARADE, Mme TAUZIN, M. DARNIS, M. CAPDETREY, Mme TOUTON.

M. BOUTOULLE ouvre la séance à 14h.

Mme Collignon demande à ce que le collège des usagers de la commission de la recherche soit renommé collège Doctorants, arguant du fait que cette appellation n'était pas très valorisante..

La motion est mise au vote et obtient un avis favorable à l'unanimité.

I - Approbation des procès-verbaux du 15 juin et du 14 septembre 2017

M. BOUTOULLE, en l'absence de demande de modification, propose le vote des deux procès-verbaux.

Résultat du vote :

Votants	: 25
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 25

La Commission de la Recherche approuve les procès-verbaux du 15 juin et du 14 septembre 2017.

II – Budget de la Recherche 2018

M. BOUTOULLLE présente les différentes lignes du budget de la recherche 2018 (cf ppt joint)

Il rappelle que lors de la réunion de la CDUR du 24 octobre 2017, une présentation de la dotation des équipes à partir du modèle de calcul voté en septembre 2015 a été effectuée.

Il fait également état du contexte budgétaire dans lequel l'université se trouve, des contraintes qui pèsent sur la masse salariale, alourdies par la suppression des contrats aidés fin août 2017. Sur 29 postes d'Enseignants-chercheurs déclarés vacants, 15 seront gelés, c'est-à-dire le même nombre que l'année dernière, et les autres seront renouvelés.

L'université ne connaissant pas encore le montant de sa dotation annuelle pour charge de service public, les crédits de l'année 2017 sont reconduits à l'identique. Cependant, dans un premier temps, seuls 90% des crédits seront ouverts au budget initial. Le complément ne sera ouvert qu'après connaissance du montant de cette dotation ministérielle.

En déclinant ce principe, le CA a voté les grandes masses le 20 octobre, et, après avoir transféré une somme de 13 325 € de la dotation des PUB vers la dotation de la DSI, l'enveloppe cible de la Recherche s'élève à 671 175 €, dont 10% sont mis en réserve avec la répartition suivante :

455 200 € pour la dotation des équipes

92 000 € pour la PSE (Politique Scientifique d'Etablissement)

123 975 € pour les moyens mutualisés (Presses Universitaires de Bordeaux, Ecole doctorale et direction de la recherche.

M. GUILLIOT demande si la CDUR a voté le budget des équipes.

M. BOUTOULLE rappelle que la présentation des résultats du modèle d'allocation est uniquement une information portée à la connaissance des directeurs des unités de recherche.

Mme DUCOURNEAU s'interroge sur le détail de la somme de 13 325 € qui a été retirée du budget des PUB. Elle affirme que les travaux évoqués n'ont pas été réalisés et que le budget prévu était moins élevé. Elle demande si la CR sera bien informée que la somme a réellement été utilisée par la DSI pour ce projet de logiciel.

M. BOUTOULLE répond qu'il s'agit simplement d'un transfert vers la DSI et qu'il n'a pas d'autre information. Il propose que le point soit fait lors de la prochaine CR.

Mme COLLIGNON s'interroge sur la lisibilité du budget de l'ED.

M. BOUTOULLE répond que tous les ans l'ED fait état de l'utilisation de son budget lors d'une réunion de la CR qui a généralement lieu au mois de juin.

Une discussion s'engage autour du modèle de dotation des équipes et des critères appliqués.

M. BOUTOULLE rappelle que le modèle a été voté en septembre 2015 pour la durée du contrat quinquennal sur la base de trois groupes de critères :

La taille pour 78%, le dynamisme (ou l'activité) pour 20% et le bonus relatif au taux de soutenance rapporté au nombre de doctorants pour 2%.

Mme COLLIGNON demande si les PRAG et les extérieurs sont décomptés pour le calcul de la taille.

Mme BOURMAUD répond que, conformément au modèle voté, les PRAG ne sont pas pris en compte et que les extérieurs sont limités aux équipes qui n'ont qu'une seule tutelle, à savoir UBM.

Une discussion nourrie s'engage sur l'application des critères et les discriminations qu'ils peuvent entraîner. Les trois sous-critères censés évaluer l'activité des équipes sont notamment critiqués. Le fait de prendre en compte dans l'activité des équipes les réponses aux appels à projets effectuées par les chercheurs CNRS est contesté par une partie des intervenants. La co-publication dans certaines disciplines est perçue comme une pratique inadmissible au regard de la majorité des autres disciplines pour lesquelles la signature d'une publication est unique.

M. BOUTOULLE répond que les AAP sont ouverts à tous. Pour les publications, elles sont comptabilisées une seule fois quel que soit le nombre de co-publants. Sur la place du CNRS, il précise que, grâce aux frais de gestion engendrés par les réussites aux AAP et notamment celles des UMR (Labex, ANR et ERC), l'établissement peut financer la quasi-totalité du budget affecté aux deux AAP de la PSE.

M. LAURAND souligne que la volonté politique de l'université est peut-être louable, mais qu'il ne la partage pas. En particulier celle qui consiste à inciter les équipes à déposer des projets. Il ne pense pas pour sa part qu'un mauvais projet participe à la lisibilité d'une équipe.

Mme COLLIGNON rappelle que le fait de ne pas avoir fusionné a déjà coûté cher à l'université et que le fait de soumettre les équipes aux mêmes critères que l'UB n'est pas cohérent. Elle estime qu'une ou deux équipes sont à une tout autre échelle que les autres en matière de réponse aux AAP.

M. BOUTOULLE rappelle que nous vivons dans une communauté scientifique comprenant les chercheurs du CNRS dont les productions scientifiques comptent pour beaucoup dans le bilan de l'établissement et où l'on doit travailler de manière solidaire. Il est inconcevable de ne pas inclure les productions des chercheurs du CNRS dans les critères pris en compte pour évaluer le dynamisme des équipes. Quant au choix fait en 2014 de ne pas fusionner, il ne doit pas nous empêcher d'avancer et de prendre en compte les exigences qui s'imposent au monde de la recherche. Les choses évoluent et on peut aussi changer de grille de lecture. L'environnement de la recherche se modifie très vite et on doit suivre cette évolution.

M. AMELOT se dit globalement satisfait de ce modèle qui mérite d'être ajusté avec des réflexions qui émergent à l'usage. Il constate qu'il existe des modèles de fonctionnement différents selon les disciplines (sciences dures/SHS). Cette complexité doit être prise en considération pour trouver un équilibre.

M. BOUTOULLE propose de mettre à l'ordre du jour d'une prochaine CDUR et CR de l'année prochaine une réflexion sur l'évolution du modèle.

M. LAURAND estime qu'il faut simplement remettre de l'équité dans un modèle que par ailleurs il ne remet pas en cause. Il faut notamment ramener la collecte des réponses aux AAP aux seuls enseignants-chercheurs.

M. CADIOU rappelle que l'UMR IRAMAT relève de l'Archéométrie qui est une science dure. Il n'est donc pas choqué de leur différence de culture disciplinaire.

M. GUILLIOT s'étonne qu'IRAMAT obtienne 12 736 € au titre du critère d'activité compte tenu de son faible effectif.

Mme COLLIGNON remarque qu'à l'UB ne sont comptés que les seuls EC 'publiants'. IRAMAT fonctionne de manière très différente des autres laboratoires, ce qui pose un problème d'équité.

M. BOUTOULLE propose de voter sur la question suivante :

Sur le critère 'Dynamisme', êtes-vous favorable à ce qu'on exclue les activités portées par les chercheurs du CNRS ?

Résultat du vote :

Votants	: 16
Abstention	: 4
Contre	: 7
Pour	: 5

La Commission de la Recherche confirme la validité du modèle d'allocation de la dotation des équipes de recherche, tel que voté en septembre 2015.

M. BOUTOULLE donne ensuite lecture du détail de la distribution de la PSE dont l'enveloppe globale se monte à 92 000 €. Il fait état d'une prévision de recette de 39 193 € au titre des frais de gestion, essentiellement approvisionnée par les bourses Marie Curie, le Labex, UBIC, les ANR et l'ERC, ce qui signifie que sans la contribution de ces programmes de recherche au budget de l'établissement par les frais de gestion, il ne serait pas possible d'abonder l'enveloppe des AAP de la PSE.

M. AMELOT s'interroge sur les retours financiers des chaires UNESCO.

Mme BOURMAUD précise que le label de Chaire UNESCO ne donne droit à aucune subvention particulière.

M. BOUTOULLE commente l'introduction d'une nouvelle ligne budgétaire de la PSE consacrée aux bases numériques portées par les projets de recherche. Les projets actuels ou passés ne prévoyaient pas de financement pour la pérennité des bases de données créées dans le cadre de projets financés sur AAP. Désormais, il faudra inclure systématiquement ces frais dans les budgets initiaux des réponses aux AAP.

Mme DUCOURNEAU revient sur la somme qui a été prélevée sur la dotation des PUB et qui abondera celle de la DSIN. Elle souhaite que soit communiqué un devis du prestataire extérieur car elle estime que cette somme est beaucoup trop élevée.

Pour les Moyens mutualisés, M. BOUTOULLE précise que l'ED aura la même dotation que l'année dernière, soit 98 800 €. Pour les PUB, la dotation passera à 17 175 €. La Direction de la recherche conservera une dotation de 8 000 €.

M. CONGY s'inquiète du fait que l'effectif de l'ED augmente alors que sa dotation reste identique.

M. BOUTOULLE répond que l'enveloppe a été votée par le conseil d'administration et que la Recherche comme la Formation ont conservé leur dotation de l'année dernière, ce qui n'est pas le cas d'autres structures qui voient leur financement baisser de 10%.

M. BENOIT se pose des questions sur l'élaboration de son budget initial étant donné qu'il ne disposera réellement au départ que de 90 % de sa dotation. Qu'arrivera-t-il s'il établit son budget sur 100 % de sa dotation et qu'il n'arrive pas à rembourser les missions de ses collègues à la fin de l'année ?

M. BOUTOULLE répond que l'on aura connaissance plus tôt, à la fois du montant de la dotation de l'établissement et de l'exécution du budget de l'université. Par précaution, une part de la dotation de l'équipe doit rester dictée par une hiérarchisation prioritaire/non prioritaire ou reportable.

Mme COLLIGNON demande si les 1 000 € dont ont bénéficié les équipes pour les impressions effectuées par les EC seront pérennisés.

M. BOUTOULLE répond qu'il va se renseigner auprès du service concerné.

M. BOUTOULLE présente le résultat du modèle d'allocation et rappelle que le vote de la CR ne porte que sur la partie 'Dotation des équipes'.

M. GUILLIOT explique qu'il n'aurait pas voté de la même manière lors du premier vote s'il avait vu précédemment le tableau des dotations.

M. BOUTOULLE, après commentaire du tableau des dotations des équipes, propose de passer au vote :

Résultat du vote :

Votants	: 21
Abstention	: 6
Contre	: 7
Pour	: 8

La Commission de la Recherche valide la répartition des allocations aux équipes de recherche telle que calculée par le modèle pour l'année 2018.

III - Questions diverses

M. AMELOT a remarqué, dans la note de cadrage de la campagne d'emploi 2018 des enseignants-chercheurs, la transformation de 3 postes d'EC en postes d'enseignants du 2nd degré. Il voudrait soumettre cette question à la CR.

M. BOUTOULLE rappelle que l'on se situe dans une campagne d'emploi contrainte et que l'établissement se refuse à faire une campagne 'blanche' comme c'est le cas dans de nombreux établissements. Sur les 29 postes vacants 15 postes sont gelés et 14 sont mis au concours. Il a été effectivement fait le choix de convertir 3 postes d'EC en postes du 2nd degré. Etant donné que l'on n'a pas réussi à diminuer l'offre de formation (ce qui reste un

objectif) et que les collègues sont lourdement chargés d'heures complémentaires, la marge de manœuvre est étroite. Au niveau national, les statistiques donnent la moyenne de 28 % de PRAG/PRCE pour les établissements comparables au nôtre, alors que UBM en a 14 %. Il n'est certes pas question d'atteindre le chiffre national, mais d'activer quand même ce levier potentiel.

M. AMELOT estime que le rôle de la CR est de protéger la Recherche et, en tant qu'élu de la CR, il se prononce contre cette transformation.

M. BOUTOULLE rappelle que ce qui est important, c'est que les EC puissent faire leur recherche en ayant moins d'heures supplémentaires.

Mme COLLIGNON suggère de transformer plutôt les postes vacants en ATER, car les postes de PRAG sont pérennes et il sera impossible de réorienter ces postes. Cette solution serait plus favorable à nos jeunes docteurs.

M. BOUTOULLE répond qu'il y a aussi des gels de postes d'ATER.

Mme COLLIGNON se dit alors favorable au dégel des postes d'ATER et à la transformation de postes d'EC en ATER.

M. BOUTOULLE fait état du problème de l'augmentation de la masse salariale. On a beaucoup recruté d'EC et de BIATSS dans les années antérieures d'où une masse salariale croissante.

Mme COLLIGNON souhaite que les numéros des postes qui seront redéployés soient précisés.

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET